

ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Lundi, 7 juin 2021 à 19 h

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
  - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2021**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
6. **ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES**
  - 6.1 Rapport du maire sur les faits saillants et rapport du vérificateur externe pour l'année 2020
  - 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 mai 2021
  - 6.3 Emprunts temporaires pour divers travaux de voirie
  - 6.4 Achat de matériel informatique et de licences
  - 6.5 Autorisation à transiger avec les services gouvernementaux et fournisseurs municipaux
  - 6.6 Ajout d'une carte de crédit pour la coordonnatrice des loisirs par intérim
  - 6.7 Adoption de la *Politique de télétravail*
  - 6.8 Compensation pour l'achat de lunettes de sécurité avec prescription
  - 6.9 Modifications de la *Politique relative au remboursement de certains frais*
  - 6.10 Adoption du *Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle*
  - 6.11 Modifications au logiciel de gestion municipal Sygem
  - 6.12 Addenda à la couverture d'assurance contre les cyberrisques
  - 6.13 Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
  - 6.14 Demande de subvention à PRIMADA pour améliorer l'accessibilité au bloc sanitaire du parc 3R
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Instauration d'une zone neutre pour les transactions entre citoyens
  - 7.2 Nomination au poste de lieutenant
8. **TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**
  - 8.1 Entente avec la Ville de Sherbrooke concernant le service 3-1-1
  - 8.2 Acquisition de servitudes d'utilité publique sur le chemin du Lac
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
  - 9.1 Fin de l'utilisation et distribution de polystyrène expansé (styromousse)
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5<sup>e</sup> Rang ouest (lot 5 287 036)
  - 10.2 Mandat de services professionnels en urbanisme-conseil
11. **CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
12. **VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Acceptation du budget révisé de l'OMH de Stoke
  - 12.2 Don à JEVI pour la prévention du suicide
13. **VARIA**
14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire tenue par le conseil municipal de Stoke le 7 juin 2021 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Daniel Dodier, Mario Carrier et Steeves Mathieu.

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 20.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution  
2021-06-167

#### 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

**ATTENDU** le décret renouvelant l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique*;

**ATTENDU** l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**D'**accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-168

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**D'**adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.15 - Autorisation de reproduction de documents
- Ajout du point 6.16 - Participation au congrès de la FQM (présentiel)
- Ajout du point 8.3 - Mandats de services professionnels en prévision d'une expropriation au 287, 4<sup>e</sup> Rang est (lot 5 287 759)
- Ajout du point 11.1 - Production de sacs réutilisables pour la bibliothèque
- Ajout du point 12.3 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site de l'ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-169

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2021

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 26 avril et le 21 mai 2021. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

#### 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

##### 6.1 Rapport du maire sur les faits saillants et rapport du vérificateur externe pour l'année 2020

Le maire Luc Cayer fait la lecture de son rapport sur les faits saillants et sur le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce rapport a été publié dans le bulletin municipal de juin et sera déposé sur le site web de la Municipalité à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

Résolution  
2021-06-170

##### 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 mai 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**DE** déposer la liste des déboursés au 31 mai 2021 au montant de 40 171,79 \$;

**ET D'**accepter le paiement des opérations courantes au montant de 206 893,18 \$.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-171

##### 6.3 Emprunts temporaires pour divers travaux de voirie

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke doit procéder à des emprunts temporaires pour payer les fournisseurs à l'égard des travaux de reconstruction du 5<sup>e</sup> rang ouest (règlement no 570), du chemin du Lac (règlement no 571) et des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges (règlement no 572);

**ATTENDU QUE** le taux présenté par la Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François est le taux préférentiel à 2,45 % en date du jour pour un an;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**D'**accepter les propositions d'emprunts temporaires de la Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François aux montants de 550 963 \$, 1 322 732 \$ et 869 855 \$ conformément aux règlements numéro 570, 571 et 572 approuvés en date du 28 et du 29 avril 2021 par le MAMH;

**ET D'**autoriser le maire Luc Cayer et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer pour, et au nom de la Municipalité, les contrats requis.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-172

#### **6.4 Achat de matériel informatique et de licences de logiciels**

**ATTENDU** les besoins en matériel informatique et licences de logiciels pour les employés municipaux;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget 2021 et sont admissibles à la subvention COVID-19;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**DE** procéder à l'achat de matériel informatique auprès de Tech-Nic Réseau Conseil inc. au montant de 3 966,15 \$ avant les taxes, le tout sujet à changement conformément à la soumission no 3109;

**D'acquérir** deux (2) licences d'Office 365 et d'antivirus au coût mensuel de 57,02 \$, deux (2) licences d'Antidote au coût de 259,98 \$, une (1) licence de Canva au coût annuel de 149,99 \$, une (1) licence Adobe Pro au coût annuel de 239,88 \$, une (1) licence additionnelle de Sygem au coût annuel de 450 \$ et un (1) utilisateur additionnel du module requêtes au coût de 400 \$;

**ET D'affecter** au paiement des sommes requises la subvention COVID-19 pour les années 2021 et 2022.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Postes de dépenses : 03-310-09-000  
et 02-130-00-729*

Résolution  
2021-06-173

#### **6.5 Autorisation à transiger avec les services gouvernementaux et fournisseurs municipaux**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la technicienne comptable Line Provencher les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription et l'utilisation du service clicSEQUR;

**QUE** la technicienne comptable Line Provencher soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, à transiger avec tous les ministères tels Revenu Québec, Revenu Canada, TPS/TVQ, MAMH; les organismes tels SAAQ, CNESST, RREMQ; les fournisseurs ainsi que toutes autres instances requises telles Desjardins.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-174

#### **6.6 Ajout d'une carte de crédit pour la coordonnatrice des loisirs par intérim**

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice des loisirs par intérim peut être appelée à effectuer différents achats dans le cadre du service d'activités estival et autres événements municipaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**DE** demander une carte de crédit Visa au bénéfice de la coordonnatrice des loisirs par intérim Catherine Duguay avec une limite de 1 000 \$ au nom de la Municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-175

#### **6.7 Adoption de la Politique de télétravail**

**ATTENDU** l'ouverture de la Municipalité à permettre, sous certaines conditions, à ses employés municipaux (cols blancs) de faire du télétravail après la levée des consignes sanitaires relatives à la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter la *Politique de télétravail* jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-176

#### **6.8 Compensation pour l'achat de lunettes de sécurité avec prescription**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est soucieuse d'assurer la santé et la sécurité de ses travailleurs et adopte, pour ce faire, différentes mesures pour y parvenir;

**ATTENDU** l'intérêt d'offrir à ses employés municipaux (cols bleus) la possibilité d'acheter des lunettes de sécurité avec prescription pour favoriser leur recours plutôt que de devoir superposer deux paires de lunettes;

**ATTENDU QUE** cet équipement de protection individuel n'a pas été prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'offrir une compensation couvrant 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 100 \$ pour l'achat d'une paire de lunettes de sécurité avec prescription aux employés des travaux publics et des parcs (cols bleus) qui en ont besoin, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-177

#### **6.9 Modification de la *Politique relative au remboursement de certains frais***

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**DE** modifier la *Politique relative au remboursement de certains frais* afin de fixer à 47 ¢ du kilomètre parcouru le remboursement des frais de déplacement;

**ET DE** réviser annuellement le taux selon la moyenne des prix de l'essence à la pompe de l'année précédente.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-178

#### **6.10 Adoption du *Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle***

**ATTENDU** le *Règlement no 551 sur la gestion contractuelle* adopté par le Conseil le 3 décembre 2018;

**ATTENDU** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** ladite *Loi* prescrit la modification du règlement de gestion contractuelle de toute municipalité afin de favoriser l'achat québécois sur une période de trois ans à compter du 25 juin 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir le seuil de la dépense pour l'octroi de contrats conclus de gré à gré en conséquence;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné le 3 mai 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le *Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** diffuser la version administrative dudit règlement sur le site web de la Municipalité conformément à la *Loi*.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-179

### **6.11 Modifications au logiciel de gestion municipal Sygem**

**ATTENDU** la possibilité offerte par le logiciel de gestion municipale Sygem d'automatiser et d'informatiser le processus de demande de permis et ainsi optimiser le travail des ressources dont notamment l'inspecteur municipal et réduire l'empreinte écologique générée par l'usage du papier;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la migration du module de fosses septiques;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis sont admissibles à la subvention COVID-19;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

**DE** faire l'achat, l'installation et l'hébergement des données informatiques du module Sygem Permis Web au prix estimé à 2 900 \$ avant les taxes;

**DE** procéder à la migration du module de fosses septiques au prix estimé à 1 280 \$ avant les taxes;

**ET D'**affecter la subvention COVID-19 au paiement des sommes requises.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépenses : 02-130-00-729*

Résolution  
2021-06-180

### **6.12 Addenda à la couverture d'assurance contre les cyberrisques**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**DE** doter la Municipalité de la couverture d'assurance de base contre les cyberrisques au coût annuel de 500 \$ avant les taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépenses : 02-130-00-421*

Résolution  
2021-06-181

### **6.13 Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville**

**ATTENDU QUE** certaines tâches dévolues à la comptabilité ont été redistribuées à la réception pour pallier l'absence de la titulaire durant la prochaine année;

**ATTENDU QUE** certaines de ces tâches nécessitent de la concentration et ne peuvent être effectuées par d'autres ressources internes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**DE** modifier, pour la prochaine année, les heures d'ouverture de l'hôtel de ville de sorte que le bureau soit fermé de midi à 13 h du lundi au jeudi.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-182

### **6.14 Demande de subvention à PRIMADA pour l'amélioration de l'accès au bloc sanitaire du parc 3R**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a adopté, en mars 2020, la mise à jour de sa Politique familiale amie des aînés (PFM/MADA) pour les années 2020-2023;

**ATTENDU** le programme d'infrastructures Municipalités amies des aînés (PRIMADA) qui permet de soutenir financièrement de petits travaux de construction d'infrastructures utilisées par les aînés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à déposer une demande d'aide financière à PRIMADA;

**DE** confirmer avoir pris connaissance du Guide du programme et s'engager à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

**DE** s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**ET D'**assumer tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-183

#### **6.15 Autorisation de reproduction de documents**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte et l'adjointe administrative - greffe et communication Camille Nappert à procéder à la numérisation de documents administratifs de la Municipalité selon le plan de classification de la Municipalité de Stoke et suivant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-184

#### **6.16 Participation au congrès de la FQM (en présentiel)**

**ATTENDU QU'**en raison de l'allègement des consignes sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19, il est possible qu'un congrès en présentiel soit organisé par la FQM à l'automne 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**D'**autoriser la conseillère Mélissa Théberge et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à participer au congrès 2021 de la FQM (en présentiel);

**ET DE** rembourser, le cas échéant, les dépenses admissibles conformément à la *Politique relative au remboursement de certains frais*.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution  
2021-06-185

#### **7.1 Instauration d'une zone neutre pour les transactions entre citoyens**

**ATTENDU QU'**une zone neutre est un endroit identifié, sous surveillance par caméra 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et utilisé pour les transactions et échanges entre citoyens;

**ATTENDU QUE** le but est de protéger la population en offrant un endroit d'échange sécuritaire, de contribuer à l'augmentation du sentiment de sécurité auprès des usagers et de réduire les transactions frauduleuses et événements violents;

**ATTENDU QUE** la direction des services municipaux étudie actuellement la possibilité de doter l'hôtel de ville de caméras de surveillance en vue d'en faire la recommandation au Conseil sous peu;

**ATTENDU** le programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 (PSM) actuellement disponible;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**DE** confirmer l'intérêt du Conseil à instaurer une zone neutre pour les transactions entre citoyens à l'hôtel de ville, et ce, à la condition qu'il décide d'y installer une caméra de surveillance;

**ET DE** mandater la direction générale à étudier la possibilité de déposer une demande de subvention au PSM pour couvrir les dépenses requises.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-186

## **7.2 Nomination au poste de lieutenant**

**ATTENDU** la vacance d'un poste de lieutenant;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et des officiers;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**DE** nommer Madame Julie Bourgoïn au poste de lieutenant du service de sécurité incendie.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

Résolution  
2021-06-187

### **8.1 Entente avec la Ville de Sherbrooke concernant le service 3-1-1**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé l'attribution d'un indicatif, le 3-1-1, pour l'accès aux services municipaux autres que les services d'urgence, le tout afin de rendre plus efficace les communications entre les administrations municipales et leurs citoyens;

**ATTENDU QUE** pour permettre l'implantation du service 3-1-1, les municipalités doivent entreprendre individuellement les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunication situés sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke souhaite rendre disponible le service 3-1-1 sur son territoire et a confié le mandat à La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches, également connue sous le nom de CITAM 3-1-1 (CITAM);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke doit remettre aux fournisseurs de services de télécommunication les ententes d'autorisation conclues avec toutes les municipalités lorsque les tours cellulaires sont partagées entre elles et/ou lorsqu'une liste des juridictions téléphoniques est également partagée;

**ATTENDU QUE**, dans la mise en place de ce service, CITAM a identifié des tours cellulaires partagées avec d'autres municipalités, dont la Ville de Sherbrooke;



**ATTENDU QUE** la Ville de Sherbrooke n'offre actuellement pas le service 3-1-1 sur son territoire, mais souhaite le rendre disponible à ses citoyens éventuellement;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent fournir les autorisations nécessaires à cet effet aux fournisseurs de services de télécommunication;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

**DE** convenir d'une entente pour la mise en place du service 3-1-1 avec la Ville de Sherbrooke dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET D'**autoriser le maire Luc Cayer et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins des présentes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-188

## **8.2 Acquisition de servitudes d'utilité publique sur le chemin du Lac**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du chemin du Lac prévoient des empiètements pour l'aménagement des fossés sur diverses propriétés du secteur conformément aux plans préparés par Frédéric Blais, ing. en date du 23 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

**D'**acquérir des servitudes réelles et perpétuelles d'utilité publique pour le passage, l'écoulement des eaux et l'entretien des fossés du chemin du Lac sur les lots 5 287 180, 6 286 134 et 5 286 117, et ce, conformément aux promesses rédigées par la Municipalité;

**ET D'**autoriser le maire Luc Cayer, la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte et le directeur des services municipaux Jonathan Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins des présentes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-189

## **8.3 Mandats de services professionnels en prévision d'une expropriation au 287, 4<sup>e</sup> Rang est (lot 5 287 759)**

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-05-157 ayant pour but de convenir d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur des lots constituant l'emprise du 4<sup>e</sup> Rang est pour le passage et l'entretien de rue ainsi qu'un dépôt à neige au 287, 4<sup>e</sup> Rang est (lot 5 287 759);

**ATTENDU QUE** malgré les pourparlers entamés de bonne foi avec le propriétaire concerné, une expropriation semble être requise pour parvenir aux fins visées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

**DE** mandater le Groupe HBG arpenteurs - géomètres à produire la description technique de la parcelle visée aux présentes et située sur le lot 5 287 759 au coût de 1 300 \$ avant les taxes;

**ET DE** mandater les conseillers juridiques Cain Lamarre à préparer la procédure d'expropriation et représenter les intérêts de la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec, et ce, pour des honoraires professionnels dont la somme est estimée à 5 000 \$ avant les taxes.

*Adopté à la majorité des conseillers présents.*

*Ou vote Pour : 4 Contre : 2  
Poste de dépense : 02-320-01-411*

Résolution  
2021-06-190

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 9.1 Fin de l'utilisation et distribution de polystyrène expansé (styromousse)

**ATTENDU QU'**en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de gestion responsable du polystyrène sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (*styromousse*) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

**ATTENDU QUE** la MRC compte sur la participation des municipalités de son territoire afin qu'elles cessent l'utilisation et la distribution de cette matière et favorisent sa récupération par l'aménagement de points de dépôt accessibles à la population;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke est soucieuse de soustraire cette matière aux sites d'enfouissement et dispose déjà d'un point de dépôt au garage municipal à cette fin;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**DE** confirmer à la MRC du Val-Saint-François l'intérêt de la Municipalité de Stoke à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) par des alternatives plus écologiques dans l'ensemble de ses installations municipales, à savoir l'hôtel de ville, la bibliothèque, le centre communautaire, le garage et la caserne, et y interdire l'utilisation par ses employés, ses usagers et ses locataires au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-191

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 Demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5<sup>e</sup> Rang ouest (lot 5 287 036)

Le maire Luc Cayer présente la dérogation mineure qui consiste à obtenir l'autorisation de subdiviser le terrain afin d'y construire une nouvelle résidence dans les limites d'un îlot déstructuré de type 1. Le *Règlement de lotissement numéro 461* édicte une norme minimale de 45,7 mètres de frontage alors que le terrain ainsi loti en compterait 40,57 mètres (dérogation de 5,13 mètres).

En raison des consignes sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19, les citoyens voulant intervenir ont été invités à soumettre leurs questions et commentaires par courriel. Au terme de la démarche, aucun citoyen ne s'est prévalu de ce droit.

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5<sup>e</sup> Rang ouest pour y construire une nouvelle résidence avec frontage sur rue de 40,57 mètres;

**ATTENDU QUE** le *Règlement de lotissement numéro 461* édicte une norme minimale de 45,7 mètres de frontage;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande l'acceptation de la demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**DE** faire droit à la demande de dérogation mineure concernant la subdivision du lot 5 287 036 situé au 135, 5<sup>e</sup> Rang ouest avec un frontage de 40,57 mètres.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-192

## 10.2 Mandat de services professionnels en urbanisme-conseil

**ATTENDU** le souhait du Conseil de procéder à des modifications de règlements d'urbanisme concernant les usages permis dans les zones RF (les monts Stoke) et les usages mixtes dans certaines zones commerciales;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite recourir aux services d'un urbaniste-conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

**DE** mandater le Service conseil en urbanisme (SCU) à procéder aux modifications des règlements d'urbanisme dans le cadre d'une banque d'heures totalisant la somme de 1 425 \$ avant les taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépenses : 02-610-00-410*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution  
2021-06-193

### 11.1 Production de sacs réutilisables pour la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot :

**D'**autoriser la production de 150 sacs réutilisables pour la bibliothèque pour un budget approximatif de 325 \$.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-702-30-726*

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2021-06-194

### 12.1 Acceptation du budget révisé de l'OMH de Stoke

**ATTENDU** la révision du budget de l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

**D'**approuver les prévisions budgétaires révisées en date du 4 mai 2021 portant la quote-part de la Municipalité à 4 063 \$ (3 993 \$ précédemment approuvé).

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-195

### 12.2 Don à JEVI pour la prévention du suicide

**ATTENDU** les effets de la pandémie sur la santé mentale et les risques de suicide chez les personnes de tous âges;

**ATTENDU QU'**il y a lieu plus que jamais d'appuyer le travail effectué par l'organisme de prévention du suicide JEVI;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

**DE** faire don d'une somme de 500 \$ à JEVI pour la prévention du suicide.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépenses : 02-701-24-970*

Résolution  
2021-06-196

### **12.3 Découverte des restes de 215 enfants sur le site de l'ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique**

**ATTENDU** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**ATTENDU** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**ATTENDU** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**ATTENDU** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

**DE** joindre notre voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'exprimer notre profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**DE** saluer l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**D'**exprimer notre solidarité avec les communautés autochtones et renouveler notre volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**ET DE** transmettre copie de cette résolution à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. VARIA**

Le conseiller Sylvain Chabot remercie Anny Jasmin et Danika Bédard de faire rayonner la Municipalité de Stoke via l'organisation du marché public de Stoke qui a lancé ses activités le samedi 5 juin dernier en compagnie de plus de 400 personnes.

### **14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

le conseiller Steeves Mathieu propose de lever la séance à 19 h 52.

Luc Cayer  
Maire

Anne Turcotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire